



Appel à projet

Beaux Lieux

Parcours artistique, Beaulieu-lès-Loches

2025

11^e édition

Candidature à envoyer au plus tard le 12 novembre 2024



Association B2X

8 Place du Maréchal Leclerc / 37600 Beaulieu-lès-Loches

09 54 67 26 55 / 07 81 65 43 75 / association.b2x@gmail.com

Présentation générale

L'exposition **Beaux Lieux** est un **parcours artistique de créations contemporaines gratuit et en plein air** sur Loches et Beaulieu-lès-Loches. Il est né de l'envie de développer le tourisme culturel contemporain et d'en faire un vecteur économique de notre région.

Créé en 2015 par l'association B2X, le parcours propose aujourd'hui 30 œuvres.

Beaux Lieux est unique dans sa mise en œuvre. Chaque projet artistique est le fruit de rencontres entre des acteurs qui évoluent dans des mondes différents : artistes, entreprises et artisans, bénévoles et habitants, enfants, adolescents, personnes en situation de handicap...

Les entreprises partenaires accueillent les artistes en résidence. Elles apportent une aide technique ou matérielle. Des rencontres avec les artistes sont organisées pour les scolaires. Ils sont parfois directement impliqués dans la création des œuvres. Pour les jeunes en formation professionnelle, les résidences sont l'occasion d'aller à la rencontre des artistes et des chefs d'entreprises au sein de leur atelier. C'est une ouverture sur une nouvelle facette de leur futur métier.

Valorisation des savoir-faire et création de lien social sont donc au cœur de l'exposition Beaux Lieux.

Le parcours de 4km prend place à Beaulieu-lès-Loches, Loches et dans les Prairies du Roy, site classé Espace Naturel Sensible, zone humide de 240ha au cœur des deux agglomérations.

En 2025, l'exposition fêtera ses 10 ans. En effet l'association souhaite marquer l'événement en réalisant une œuvre participative, qui symbolisera les 10 ans de création artistique vecteur de lien social.

L'exposition s'articule autour des objectifs suivants :

- / Promouvoir la création contemporaine
- / Créer du lien social autour de l'art
- / Impliquer les jeunes dans la création contemporaine
- / Mettre en avant des savoir-faire locaux
- / Sensibiliser au développement durable
- / Valoriser le patrimoine bâti et naturel
- / Développer un axe touristique secondaire

Pour plus d'information sur l'exposition et le site : expo-beauxlieux.fr/appele-a-projet/



Beaux Lieux 2025

L'exposition Beaux Lieux est aujourd'hui bien inscrite sur le territoire et sa notoriété s'étend plus largement sur la région.

L'association B2X poursuit ses engagements à savoir :

/ La création de lien social autour de l'art

/ La mise en avant du patrimoine paysager et patrimonial du territoire.

Pour 2025, une œuvre complétera le parcours à Beaulieu-lès-Loches. Elle sera installée dans l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy, véritable trait d'union entre les communes de Loches et de Beaulieu-lès-Loches.

L'œuvre sélectionnée s'inscrira dans le cadre des 10 ans de l'Exposition Beaux Lieux et proposera une dimension participative. Cette dernière jouera un rôle central en invitant le public à contribuer activement à sa création. Ainsi, cette œuvre collective incarnera la diversité des rencontres, des échanges et des collaborations qui ont façonné l'exposition depuis une décennie.

Les modalités de cette participation du public seront proposées par l'artiste ou le collectif d'artiste dans la candidature.

Beaulieu-lès-Loches est une Petite Cité de Caractère® et labellisée «Ville et Métiers d'Arts». La commune a su garder toute la richesse de son passé historique. Elle compte aujourd'hui treize monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques ainsi que de nombreux édifices remarquables.

Le site des **Prairies du Roy** est une zone humide de 240 ha au cœur de l'agglomération de Loches. Site naturel protégé, il permet la liaison entre la ville de Loches et le village de Beaulieu-lès-Loches. Cet écrin de verdure en pleine ville est une bulle de respiration pour les Lochois et Bellilociens qui l'empruntent quotidiennement lors de la saison estivale. En hiver ces prairies sont inondées pour permettre à la rivière de sortir de son lit sans inonder les habitations riveraines.

Seront privilégiées la pérennité de l'installation artistique, les volontés de respecter et révéler le patrimoine naturel et bâti, de dialoguer avec ces derniers tout en assurant leurs protections.

Des entreprises partenaires locales pourront être sollicitées pour l'accueil en résidence et pour les besoins en matériaux. Seront privilégiés les rebuts, déclassés ou déchets. L'association se chargera de les contacter en fonction des besoins listés par l'artiste (voir à titre d'exemple, la liste des partenaires p.6)

Modalités de sélection

Le dépôt des candidatures

/ Les artistes ou collectif d'artistes sont invités à déposer leur candidature auprès de l'association pour une première sélection. (voir dossier de candidature)

/ Le Conseil d'Administration se réunira pour sélectionner 3 à 4 candidatures.

Les artistes ayant été sélectionnés à une édition de Beaux Lieux lors des 3 dernières années ne sont pas éligibles en 2025 (édition 2022 à 2024).

Le dossier artistique

/ Les 3 à 4 candidatures sélectionnées devront proposer un dossier artistique complet présentant leur projet.

/ Un jury de sélection, constitué de membres de l'association, de professionnels et amateurs d'art, mais aussi d'artistes et de partenaires se réunira afin de choisir l'œuvre qui sera réalisée.

/ Les dossiers seront également soumis à une consultation publique.

Les dossiers non retenus feront l'objet d'une rémunération.

La répartition des votes sera comme suit :

- Jury : 70% - Public : 30%

Critères de sélection

L'appel à projet s'adresse aux artistes, collectifs d'artistes, plasticiens, architectes, paysagistes ou designers professionnels (justifiant d'un numéro SIRET), inscrits à l'URSSAF des artistes/auteurs ou justifiant d'une activité professionnelle en cohérence avec le projet.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

La validation des artistes et de leur projet artistique se fera en fonction des critères suivants :

/ Mise en valeur du patrimoine naturel et/ou bâti

/ Grand format, visible par n'importe quel passant, même non-attentif

/ Correspond à l'esprit que l'association veut créer pour son exposition et à ses critères esthétiques

/ Pérennité, l'installation devra rester en place pendant au moins 5 ans, en pleine nature et sans surveillance

/ Ne présente aucun risque pour la sécurité des visiteurs

/ Qualité et représentativité d'une démarche artistique aboutie

/ En adéquation avec l'environnement, démarche responsable

/ Faisabilité technique et financière. Respect des critères réglementaires

/ Utilisation de matériaux pérennes, majoritairement issus des matériaux d'entreprises locales

/ Origine des artistes, la majorité des artistes pré-sélectionnés devront être issus de la Région Centre Val de Loire

/ Parité dans la pré-sélection

Calendrier

/ Octobre 2024

Lancement de l'appel à candidature

/ 12 novembre 2024 (23h59)

Clôture de l'appel à candidature - date butoir de dépôt des candidatures. Les dossiers seront envoyés sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé

/ Du 13 au 24 novembre

Étude et sélection des candidatures par le Conseil d'Administration

/ A partir du 25 novembre

Information auprès des artistes, 3 à 4 candidatures retenues

/ Décembre 2024

Visite du site

/ 15 janvier 2025

Date butoir de réception des dossiers artistiques.

Le dossier sera impérativement établi en version papier (voir les conditions page 8).

Il sera envoyé à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc 37600 Beaulieu-lès-Loches. Un exemplaire informatique sera conjointement envoyé sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les dossiers > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

/ Du 20 au 31 janvier

Exposition des dossiers pour consultation publique

/ Début février

Étude et sélection des dossiers par l'association et le jury de sélection

/ Février

Information auprès des artistes

/ Mars à mai

Production artistique et interventions auprès des publics. Les calendriers seront définis entre l'association l'artiste ou le collectif d'artistes.

/ 13 juin

Délai maximum d'installation de l'œuvre in situ

/ 14 juin 2025

Inauguration - présence obligatoire de l'artiste ou le collectif d'artistes.

L'association B2X se réserve le droit de reporter la date d'inauguration et/ou d'installation de l'œuvre in situ, en cas de crue et d'inondation des prairies du Roy.



Partenariats

Depuis 2015, l'Association B2X a pour habitude de solliciter des entreprises locales pour l'accueil en résidence des artistes. En fonction du projet et des besoins, l'artiste ou le collectif d'artiste pourra être amené à travailler au sein d'une entreprise.

Parallèlement à cet accueil en entreprise, les publics qui pourront être impliqués auprès des artistes pour les ateliers participatifs sont les habitants de Beaulieu et des communes voisines, des établissements scolaires ou encore des personnes accueillies en EHPAD, IME, SAAJ...

Entreprises favorables pour un accueil en résidence sur les éditions précédentes:

- / SPIE à Loches
- / Société SM Franck : Société de mécanique industrielle - sm-franck.com
- / La COVED : Centre de tri et de valorisation des déchets

... Et autres en fonction des projets proposés.

D'autres entreprises ont également été sollicitées pour la fourniture de matériaux tel que :

- / AMI Chimie – gros bidons
- / Au Bois Couvert – chutes d'ardoises/tuiles
- / AVON AUTOMOTIVE – durites, caoutchouc
- / Déchetterie de Genillé – Déchets issus des ménages (en fonction des arrivages)
- / Eureau Source – Bonbonne d'eau en plastique, palettes
- / Imprimerie Baugé – bobineaux de papier
- / Nouans Sport : rebuts d'équipements sportifs – métaux, ferraille, mousse, filets...
- / Forêt de Verneuil/Indre – Bois, foresterie
- / Méga Pneu – Pneus, ferraille
- / Métallerie Girard – Métaux, ferraille
- / Savebag – chutes de cuir et de tissus
- / Safran - chutes de câbles, tubes en inox
- / Scierie Desplat - rebuts de planches de douglas
- / Aximum Industrie - rebuts de panneaux de signalisation
- / COVED - déchets de parpaing, tuile, brique, tuffeau, béton...
- / Caves du Père Auguste - bouteilles vides, piquets de vigne
- / Scierie Moreau - rebuts et déclassé de bois

... Et autres en fonction des projets proposés.

Établissements d'enseignement favorables pour être impliqués au projet :

- / Ecoles élémentaires et maternelles Loches et alentours
- / Collège Georges Besse de Loches
- / Collège de Montrésor
- / Lycée professionnel Thérèse Planiol de Loches
- / Lycée professionnel Jeanne d'Arc de Loches - Apprentis d'Auteuil
- / Maison Familiale Rurale du Lochois, classe de Terminale Bac Pro Forêt.

... Et autres en fonction des projets proposés.

Modalités financières

Honoraires

Création de l'œuvre / 5 000€ TTC (ou brut) : qu'elle soit individuelle ou collective. L'allocation artistique sera versée en trois fois.

Ateliers participatifs / 2 500€ TTC (ou brut). Les modalités (durée, planning, public...) de ces ateliers seront proposées par les artistes dans sa candidature.

Budget de production

/ 2 500€ TTC maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Les artistes devront détailler la liste des matériaux nécessaires et le budget prévisionnel pour la création de leurs œuvres dans le dossier artistique. L'association se chargera d'étudier la possibilité de les obtenir auprès des entreprises partenaires, parmi les matériaux qu'elles utilisent ou dont elles n'ont plus l'usage.

Dossier artistique (hors finaliste)

/ 200€ (comprend les droits de présentation du dossier lors de la consultation publique)

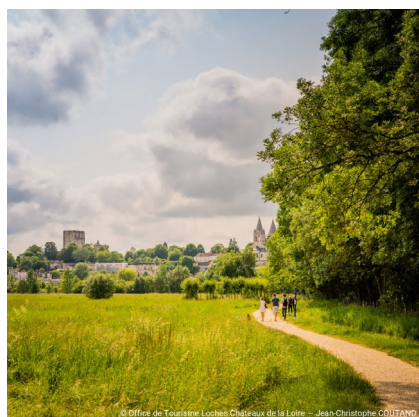
Le remboursement des frais de réalisation et de déplacement, ainsi que les modalités d'hébergement pour le projet retenu sont détaillés dans le règlement de l'appel à projet sur notre [site internet](#)

Sites possibles d'installation

L'œuvre sera installée dans l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy, situé entre Loches et Beaulieu-lès-Loches. Le lieu exact sera choisi en concertation avec l'artiste, l'association et les communes.

Pour plus de renseignements sur les différents sites, vous pouvez consulter le site internet de l'association:

[Les Prairies du Roy](#)



[Beaulieu-lès-Loches](#)



Modalité de dépôt des dossiers

1 - Le dossier de candidature

Il fera l'objet d'une première sélection (3 à 4 seront retenus à son issue), les candidatures devront être constituées de :

- / la fiche candidature ci-après
- / un portfolio présentant la démarche artistique globale de l'artiste et les œuvres déjà réalisées
- / 5 à 10 photos d'œuvres déjà réalisées en haute définition
- / un CV comprenant diplômes, expérience professionnelle, expositions, expériences auprès des publics ...
- / une note d'intention d'une page maximum sur la compréhension du projet et les grandes lignes directrices souhaitées et notamment sur la dimension participative.
- / un justificatif du statut professionnel (SIRET/URSSAF)

Ce dossier est à envoyer au plus tard le mardi 12 novembre (23h59) en format numérique pdf à l'adresse suivante : association.b2x@gmail.com (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo)

2 - Le dossier artistique

Les artistes dont la candidature est retenue seront invités à présenter un dossier artistique complet du projet d'installation artistique. Ce dossier sera constitué de :

Documents papiers, exposés pour consultation publique (format obligatoire A2 : 42x59.4cm)

- / la démarche artistique liée au projet précis des Beaux Lieux et à l'emplacement choisi)
- / des visuels permettant la bonne compréhension du projet : croquis, photomontages, maquette... légendés
- / le(s) schéma(s) technique(s) du projet et les détails techniques (dimensions, conditions de montage de l'œuvre, matériaux utilisés, outils nécessaires au montage...)
- / le détail des ateliers participatifs (contenu, public, durée...)

Documents à envoyer par mail

- / le budget de production du projet intégrant les matériaux, le petit outillage, les déplacements
- / le planning de production souhaité
- / le règlement entier, paraphé et signé (à envoyer également en format papier)
- / une attestation d'assurance responsabilité civile
- / un RIB

Le dossier papier sera envoyé à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc, 37600 Beaulieu-lès-Loches.

Le dossier numérique pdf sera envoyé à l'adresse suivante : association.b2x@gmail.com

Réception au plus tard le mercredi 15 janvier 2024 (23h59)



Fiche candidature

Cette fiche est à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature au plus tard le 12 novembre 2024 (23h59)

NOM / Prénom	
Nom d'artiste (si différent) ou Nom de collectif	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
CP / Ville	
Pays	
Téléphone	
Contact mail	
Site web, réseaux sociaux	
N° SIRET	
N° de sécurité sociale	
N° Maison des artistes ou URSSAF Artistes auteurs (pour les artistes français)	
En cas de gestion des droits d'auteurs par une société, nom et coordonnées de la société :	
Souhaite intervenir auprès de ces publics (plusieurs choix possibles)	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> Lycée professionnel <input type="checkbox"/> EHPAD <input type="checkbox"/> Habitants <input type="checkbox"/> Accueil de personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/>

Fait à,

le

Prénom, Nom, signature